Causette

Plus féminine du cerveau que du capiton

HISTOIRE
ÉPOUSES AUX ENCHÈRES

MATERNITÉS
LA FIN D'UN CYCLE

À QUOI SERT
UNE VIEILLE ?

AKHENATON
UN RAPPEUR SACHANT RÂLER

Mrs & Mr
CRUMB

ÉGYPTE
L'ISLAMISME AU FÉMININ

HANDICAP
VERS UNE ASSISTANCE SEXUELLE ?

+ RENCONTRES AVEC : SOFI OKSANEN, AGNÈS VARDA & VALÉRIE DONZELLI ET SUSHEELA RAMAN

#16 - Septembre 2011
France METRO : 4.90 € - BEL/LUX : 5.50€ -
DOM : 5.60€ - CAN : 7.95$ CAD – CH : 8.50 FS
L 16045 - 16 - F: 4,90 €

ASSISTANT SEXUEL : SEXE, ARGENT ET HANDICAP

L'assistant sexuel est une personne formée et rémunérée pour répondre – physiquement – au désir sexuel des handicapés moteurs et mentaux. Cette profession existe déjà dans certains pays d'Europe. Sous la pression d'associations et de membres de la société civile, la question devient publique : faut-il autoriser un statut d'assistant sexuel dans l'Hexagone ? Sexe, argent et handicap : voilà de quoi faire exploser et déranger des valeurs bien établies qui sommeillaient, pépères, à l'ombre de la loi, de la science ou de la morale. Le débat fait rage.

Dossier réalisé par Liliane ROUDIÈRE - Photos : Julie CERISE pour *Causette*

JE T'AIDE, MOI NON PLUS

Jusque-là, la vie sexuelle et sensuelle des handicapés était taboue. Et – en dehors de nombreuses histoires d'amour qui existent, il ne faut surtout jamais les oublier – c'est au personnel médical ou à la famille de « résoudre les problèmes », particulièrement quand la personne ne peut même pas se masturber. Plusieurs solutions s'offrent alors : la chimie, les prostituées ou encore des situations de l'extrême, où, souvent, c'est aux mères de « soulager » leur enfant.

La foire d'empoigne

La solution proposée de faire appel à des assistants sexuels (AS) provoque des réactions épidermiques en cascade. Si ce statut venait à exister, la loi sur la prostitution devrait changer. Rappelons qu'en France – contrairement aux Pays-Bas, à l'Allemagne et à la Suisse où les AS existent – la prostitution est tolérée mais n'est pas légale. C'est le proxénétisme qui est puni. Or, pour la plupart des handicapés, c'est une tierce personne qui aura la charge d'organiser les rencontres avec un AS, tombant par là même sous le coup de la loi puisqu'elle aura mis en contact prostituée et client. Et si, dans quelques mois, les clients de prostituées se voyaient également mis hors la loi, les handicapés concernés deviendraient eux-mêmes des coupables. Épineux.

Pour les uns, autoriser l'AS serait *« fournir un cheval de Troie à la reconnaissance de la prostitution »*. *« Faux !* rétorquent les autres, *c'est un devoir compassionnel, un geste d'humanité que la société doit rendre. » « Non. On doit accepter toutes les conséquences d'un parcours de vie y compris celles du*

handicap. L'intime ne regarde pas le politique.» «Si le droit à la vie intime pour tous a été reconnu, la santé sexuelle est une recommandation de l'OMS [Organisation mondiale de la santé, ndlr].» «La prostitution va devenir un service à la personne! Et, encore une fois, ce sont les hommes, en grande majorité, qui vont l'utiliser, et les femmes en pâtir.» «La sexualité n'est pas un droit, mais une liberté.» On voit même apparaître des oxymores douteux auxquels tous ou presque se rallieraient : la « prostitution bénévole ». Bizarre.

Un service sexuel pour tous ?

Au sein même du gouvernement, les avis divergent. Tandis que Roselyne Bachelot y est *«rigoureusement, formellement, totalement opposée* […] *Vous pensez que la ministre en charge des Droits de la femme va soutenir un truc pareil?!»,* sa secrétaire d'État Marie-Anne Montchamp tempère : *«La question de l'accompagnement sexuel doit être considéré comme un défaut d'inclusion sociale.»* Elle s'appuie sur la loi du 11 février 2005[1].
À cette heure, c'est l'ex-député Jean-François Chossy (UMP-PDC) qui s'y colle. Rapporteur de la loi sur le handicap en 2005, il a été missionné par le Premier ministre pour réfléchir *«sur l'évolution des mentalités et le changement du regard de la société sur les personnes handicapées»*. Il planche, il réfléchit, il s'interroge et *«compte bien faire un chapitre sur l'assistance sexuelle»*. *«Je suis dubitatif, je ne rencontre que des histoires douloureuses. Les pour et les contre me semblent égaux.»*
Langue de bois ? Pas si vite. Pour un membre du Parti démocrate chrétien, Jean-François Chossy est au contraire plutôt olé, olé. *«À présent, la notion de vie intime est reconnue* [loi 2002, ndlr]. *Un des éléments de ma réflexion est que, en aucun cas, une prescription d'AS ne peut être prise par un tiers, mais par le consentement éclairé de la personne concernée ou de son tuteur ou de son accompagnant familial,* déclare-t-il. *On n'offre pas un AS comme un cadeau d'anniversaire. La connaissance du monde du handicap est nécessaire. La démarche doit s'adresser à des personnes lourdement handicapées qui n'ont pas accès à leur corps. Il faut personnaliser, pas catégoriser. La politique n'a pas de devoir sexuel, mais elle doit accompagner. On réduit l'assistance sexuelle à un acte rémunéré ; or c'est un acte de la vie. Quand on ne peut pas faire sa toilette, on vous la fait ; alors pourquoi pas le reste ?»* Sa réflexion le pousse – et il n'est pas le seul – à envisager un service sexuel en faveur de tous ceux, valides ou non, qui souffrent de la misère et de la solitude. Christine Boutin doit en bouffer son chapelet.

Vers une impasse

La prostitution n'étant pas légale mais tolérée, les personnes valides ont donc accès à la prostitution. Les handicapés, eux, en sont empêchés et se trouvent donc, de fait, dans une position de discrimination sociale (une de plus !). Si l'État voulait donner l'égalité aux handicapés, il serait obligé de leur fournir l'accès à la prostitution qui devrait être encadré pour ne pas les exposer aux dingues, et se mettrait donc en position de proxénète. On peut parier par conséquent que l'État français ne permettra jamais aux personnes handicapées d'avoir recours à une aide sexuelle, à moins que la prostitution ne devienne légale. L'État n'est pourtant pas à un paradoxe près, le Sénat l'ayant épinglé, au début des années 2000, déclarant qu'il *«encourt le qualificatif de proxénète»* parce qu'il touche, via les impôts des prostituées, un bénéfice issu de cette activité. Ça se passe comme ça, chez le mac !

1. L'un des alinéas stipule : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. »

PENDANT CE TEMPS, **LA VIE** CONTINUE… MAL

En juin dernier s'est tenue la deuxième conférence nationale du handicap, en présence de nombreux ministres et du président de la République. L'assistance sexuelle n'a pas été évoquée. Bien des choses restent à accomplir en faveur des handicapés. Beaucoup vivent en dessous du seuil de pauvreté, on manque dangereusement d'auxiliaires de vie et de nombreux enfants ne peuvent toujours pas être scolarisés faute de structure d'accueil. Sans compter le coût de certains appareillages qui reste trop élevé. En France, il est très difficile d'obtenir des chiffres précis. Les estimations font état de cinq millions de handicapés, dont deux millions à mobilité réduite (ce qui ne signifie pas nécessairement en fauteuil). Le handicap regroupant trois dimensions : déficience, incapacité et désavantage.

REPORTAGE EN SUISSE

L'ÉCOLE DES ASSISTANTS

Visite au bord du lac Léman, à la rencontre de l'association Sexualité et Handicaps pluriels (SEHP), qui forme des assistant(e)s sexuel(le)s, visant ainsi à offrir un accompagnement sensuel et sexuel aux handicapés.

Tout commence par une caresse. La tétraplégie ne bloque pas tous les sens, n'anesthésie pas les émotions. Lentement, la main de Florian frôle les cheveux de Sophie, masse les membres endormis, il la soulève prudemment. Les minutes passent, les gestes deviennent plus précis. Quelques frissons, le souffle court, puis un sourire lumineux sur le visage de Sophie. Florian est assistant sexuel à Genève. Ce grand blond au regard bleu, musicien de profession, a suivi – en pionnier – la formation d'assistant sexuel. *«La société étant hypocrite sur cette question, je voulais participer à ce combat pour plus de justice sociale»*, explique-t-il. Familier du tantrisme, il n'a pas été effrayé par les massages, le contact des peaux et le don de soi envers ces personnes au corps cabossé. Soutenu par sa compagne dans son choix – il est très important que l'assistant ait une vie affective équilibrée –, il rencontre les «bénéficiaires» (terme choisi par l'association) environ toutes les trois semaines, pour une heure trente maximum. Lors d'un premier entretien préalable, il pose ses conditions : pas de baiser, ni de pénétration. *«Mais je mets mon sexe à disposition pour qu'elle puisse jouer avec»,* dit-il. Un dialogue franc et confiant s'instaure : Florian donne ses propres limites, tandis que la bénéficiaire l'oriente vers ses préférences. *«Je ne les ai jamais considérées comme de "pauvres" handicapées.»*

LE SOUTIEN DES POLITIQUES

Catherine Agthe Diserens a travaillé douze ans dans des institutions spécialisées pour les personnes handicapées. *«Ma formation était excellente. J'avais tout appris, sauf ce qui concerne la vie affective des personnes handicapées, comme si elles n'étaient pas aussi des êtres sexués avec des élans du cœur et du corps,* raconte-t-elle. *Pourtant, au quotidien, les professionnels sont confrontés aux besoins intimes, aux désirs sensuels et aux rêves d'amour.»* Elle se forme alors à la sexologie spécialisée et lance, en 2008, une formation en assistance sexuelle, recueillant le soutien des politiques, des fondations

ASSISTANT SEXUEL, MODE D'EMPLOI

Pour accéder à la formation de l'association SEHP, à Lausanne, il n'est pas nécessaire d'être de nationalité suisse. En revanche, il faut être âgé de plus de 30 ans, avoir déjà un emploi (au moins à mi-temps), ainsi qu'un casier judiciaire vierge. Les candidats et candidates doivent également justifier *«d'une santé satisfaisante, d'une grande aisance dans la relation d'aide et dans sa vie personnelle, de connaissances des approches corporelles et des handicaps»* et *«faire accepter ce projet par leur entourage proche et prouver sa motivation»*. Les personnes sont régulièrement évaluées et supervisées. Sur plus de cent candidatures, seule une dizaine d'hommes et de femmes ont été sélectionnés et diplômés en juin 2009 après une formation mêlant cours sur le handicap, ateliers pratiques – comment bouger une personne dans son fauteuil, l'allonger, la masser – discussions de groupe, psychologie. Son coût : 2 500 euros. Le tarif de la séance est fixe pour tous les assistants : 110 euros pour une heure, non remboursés par les assurances santé suisses. Aux Pays-Bas, la prestation est remboursée à hauteur de deux séances par mois.
Si l'association reçoit toujours les dossiers des volontaires, elle n'a pas prévu, pour le moment, d'ouvrir un nouveau cycle de formation.

pour le handicap et des institutions. Ainsi naît l'association Sexualité et Handicaps pluriels (SEHP).

« Tu m'as réalisé, maintenant je suis un homme »

Depuis juin 2009, environ 80 personnes (avec un handicap physique aussi bien que mental) se sont adressées à la SEHP (le nombre de handicapés est estimé à 1,2 million en Suisse). *« Le besoin d'assistance concerne effectivement peu de monde, car la majorité souhaite un partenaire amoureux,* précise Catherine Agthe Diserens. Et *95 % des demandes viennent d'hommes qui souhaitent une assistante femme. »* Dans ce cas, elle fait parfois appel à Michèle, prostituée de 52 ans, menue, qui s'exprime joyeusement : *« En plus de mes messieurs habituels, j'ai voulu me perfectionner dans la prise en charge de personnes dépendantes. Ma sœur est infirme, je suis sensibilisée au problème et n'ai pas peur du handicap. Maintenant, je sais comment m'occuper de ceux qui sont paralysés ou ont une sclérose. On se fait des bisous, je les laisse me toucher, mais je vais moins loin qu'avec mes autres messieurs. Leur faire du bien est pour moi fabuleux. Certains connaissent leur premier émoi sexuel avec moi, à près de 40 ans. Cela les repositionne tout de suite dans la société. Un jour, l'un d'entre eux m'a dit : "Tu m'as réalisé, maintenant je suis un homme". »*

L'assistance sexuelle est-elle une forme de prostitution ? La position de Catherine Agthe Diserens est claire : *« Pour le confort de l'assistant et pour celui des institutions et des familles, il faut que les deux statuts soient différents. Les aidants s'adressent exclusivement aux personnes handicapées qui ne sont pas autonomes, qui ont peur de la prostitution ou dont les tuteurs ont des réticences à faire appel à quelqu'un en dehors du milieu médical. Je ne suis pas pour la prostitution, qui peut être pour ? En même temps, les assistants ont choisi librement de répondre à cette misère sexuelle. Pour autant, il ne faut pas ériger ce modèle en solution miracle : il faut juste que cette offre existe. »*

Quant à Florian, il a, depuis, cessé son activité d'assistant. Des bénéficiaires ont montré des signes d'attachement qui l'ont fait s'interroger : *« Même si j'ai appris à me protéger, cela me touche, me perturbe par rapport à mon éthique d'assistant. »*

Marie MAURISSE

Note de la rédaction : Les prénoms Florian, Sophie et Michèle sont des pseudonymes.

« LE **BESOIN** SEXUEL N'EXISTE PAS »

C'est ce que déclare le psychiatre, sexologue et anthropologue Philippe Brenot. Il est considéré comme LE spécialiste de la sexualité masculine. Rencontre pour le moins décoiffante, l'homme n'ayant ni la langue de bois, ni le goût pour les raccourcis.

Le « besoin sexuel » des hommes, qui est souvent brandi pour justifier les infidélités, les crimes sexuels et la prostitution, a bon dos. Est-il si impérieux que ça ?

Philippe Brenot : Je n'aime pas du tout ce terme. J'ai l'habitude de dire qu'il n'y a pas de besoin sexuel, dans le sens où il n'y a pas de nécessité biologique, comme boire ou manger. Si l'on ne fait pas l'amour, on ne tombera pas malade pour ça. Je rencontre des hommes et des femmes qui n'ont pas de désirs sexuels, et ils ne vivent pas mal l'absence de sexualité. L'équilibre non sexué existe.

Faut-il alors utiliser le terme de pulsion sexuelle ?

P. B. : Pour moi, ce terme n'existe pas ! C'est un présupposé freudien qui date d'un siècle et qui n'a jamais été confirmé par aucun biologiste. La sexualité est apprise, culturelle.

Pas de besoin, pas de pulsion, donc, pas besoin d'assistant sexuel ?

P. B. : C'est beaucoup plus compliqué. S'il n'y a pas de « besoin sexuel » comme vous le demandiez, il y a quelque chose de nécessaire pour l'humain, dans sa grande majorité, au niveau de l'équilibre psychologique, relationnel. La personne doit avoir des activités sexuelles avec un être humain, de préférence, et pas un objet ou soi-même. Dans le cadre d'une personne lourdement handicapée, l'activité sexuelle revêt un aspect supplémentaire. C'est un grand réconfort, je

dirai, identitaire. Elle peut alors se vivre en tant qu'être humain puisque *« cette personne me reconnaît comme un être sexué »*, sinon elle se vivra comme asexuée, donc comme un non-être.

La masturbation tient une place très importante dans les débats pour ou contre. Vous avez écrit un ouvrage, *Éloge de la masturbation.* Est-ce vraiment une plaque tournante de la sexualité ?

P. B. : Oui. La masturbation est le centre de la sexualité. Pour la majorité, c'est la première expérience sexuelle. Elle participe à l'équilibre personnel, mais elle est restée longtemps taboue. L'autoérotisme fait beaucoup de bien, y compris dans les couples. Cela peut aussi être un outil thérapeutique.

Selon vous, est-ce au politique de s'occuper de la vie intime des handicapés ?

P. B. : Oui. Dans le cadre du handicap, ils doivent comprendre que c'est une variation de la sexualité humaine. Ils doivent l'accepter et permettre à ces personnes d'avoir une sexualité s'ils la désirent. C'est un critère de santé sexuelle (voir l'encadré page suivante). En France, on ne juge plus les gens sur leur comportement intime dans la mesure où ils respectent leur(s) partenaire(s). Il faut légiférer en dehors des critères et jugements moraux. Et les politiques ont peur.

Alors, pourquoi pas des assistants sexuels pour tous ? Prisonniers, personnes seules, malades…

P. B. : Ce serait une bonne chose. Une sorte d'assistant, je dirai plus sensuel que sexuel. Apprendre à être touché peut donner le désir de toucher à son tour. Ceci amène du bien-être physique et psychique. Ce serait utile pour nos patients, handicapés ou non, qui souffrent d'une grande détresse affective et sexuelle.

À LIRE

Philippe Brenot est l'auteur de très nombreux ouvrages, dont le plus récent (et passionnant) *Les Hommes, le sexe et l'amour*, éd. les Arènes.

LA PAROLE AUX HANDICAPÉS

Mais que pensent les personnes handicapées de ce débat qui se déroule souvent sans eux ? Là aussi, les avis divergent.

Charly, atteint de la maladie des os de verre : **"J'avais déjà fait appel à des escorts, mais la plupart ne veulent pas ou n'ont pas les bons réflexes vis-à-vis de mon corps. La société est "handiphobique". L'aidante sexuelle, elle, n'était pas désarçonnée par ma situation. Mais elle va moins loin dans le rapport, c'était quand même beaucoup de préliminaires."**

Déficiente moteur, Laurence a un point de vue très sévère et vit ce débat comme une atteinte supplémentaire à son intégrité : *« Je considère l'acte sexuel comme intime, qui ne doit pas être placé avant l'affection. La découverte de l'autre peut s'enrichir par le dialogue, le silence, les regards, les gestes, si minimes soient-ils. Je pense aussi que, pour beaucoup, la notion de pudeur est erronée. Notre intimité est déjà trop exposée lors des soins à la vue d'autrui. Je pense qu'il pourrait y avoir des abus. »* Vincent, paralysé, s'offusque, lui, quand on lui demande pourquoi il préfèrerait une assistante sexuelle à une prostituée : *« Mais que croyez-vous, on est des gens bien ! »*

Quant à Nade, devenue tétraplégique à l'âge de 18 ans, puis mère de deux enfants, elle ressent une grande colère : *« Oui à l'assistance sexuelle pour les handicaps lourds, mais contre l'exhibition ! J'ai refusé de poser pour le calendrier nu des handicapés*[1]*. On est réduit à ce genre d'exposition pour que l'on parle de nous. On ne devrait pas être acculé à ça ! Cette société est voyeuriste, ne rentrons pas dans son jeu. On expose notre vie intime, et personne ne sait, par exemple, comment se passe la grossesse d'une paralysée. Moi aussi, avant mon accident, je ne savais rien. Dans les hôpitaux, on s'occupe de la réparation et pas de l'avenir. L'assistance sexuelle n'a rien à voir avec la prostitution, il s'agit d'une démarche*

1. Voir sur www.calhandis.com. Calendrier vendu « pour la cause des handicapés ».

compassionnelle. Roselyne Bachelot ne sait rien de rien! » Pendant ce temps, d'autres, et ce sont les plus nombreux parmi ceux que nous avons rencontrés, préfèrent attendre l'amour.

« *C'est comme dans la vie normale,* explique Marie-Claire, handicapée et ergothérapeute pendant vingt ans dans un hôpital psychiatrique. *Il y a autant d'attitudes que de handicapés. Les pulsions sexuelles sont parfois énormes, et jusque-là on utilisait la chimie pour les calmer. Mais d'autres ont besoin de tendresse, et l'on sait que la santé affective contribue à la bonne santé psychique. Alors pourquoi pas les assistants sexuels, à la condition que les formations et les prescriptions soient très encadrées.* » Nous n'avons rencontré personne en faveur de l'assistance sexuelle, qui ne posait comme préalable la condition d'encadrement, de formation et, si possible, de consentement éclairé. Difficile à percevoir dans le cas de certains handicaps mentaux, où la personne qui dit vouloir faire l'amour peut simplement avoir envie de se promener main dans la main avec un amoureux. Les handicapés et leurs proches se sont organisés en silence : médicaments, sites de rencontres spécialisés, *sextoys*, « prostitution bénévole » ou collectifs de lutte. L'acte sexuel est rarement consommé, il s'agit plus d'avoir accès au plaisir du toucher, à la sensualité, à l'érotisme. « *Et sans les gants en plastique pour une fois!* » que requièrent les soins quotidiens. Dont acte.

ALLER PLUS LOIN

Faire face, le mensuel des personnes ayant un handicap moteur et de leur famille, édité par l'**Association des paralysés de France,** et l'association **CH(S)OSE lancent, le 15 septembre, sur www.faire-face.fr, un appel** pour dire « Oui à l'assistance sexuelle des personnes en situation de handicap en France ». Sous embargo au moment de notre bouclage.

Marcel Nuss, extrêmement actif dans la lutte pour la légalisation de l'AS, est le président de l'association CH(S)OSE, créée très récemment à l'initiative du Collectif Handicaps et Sexualités (CHS) : **www.nussmarcel.fr**

Mouvement du nid, association très sérieuse, qui mène réflexions et actions en faveur de l'abolition de la prostitution. A édité un dossier très bien argumenté sur le sujet de l'AS. En défaveur de son éventuelle légalisation.
www.mouvementdunid.org/Handicap-accompagnement-sexuel-ou

Le site de l'association **FDFA** (Femmes pour le dire, femmes pour agir) chargée de lutter contre la double discrimination d'être femme et handicapée. Opposée aux AS.
www.femmespourledire.asso.fr

Le site de **Nade** est aussi pétillant qu'il est précieux : **www.c5c6csex.com**

À VOIR

Impératif, il faut regarder les formidables documentaires réalisés par **Jean-Michel Carré.** Pas de voyeurisme, beaucoup de pédagogie, de tendresse et d'amour. Une réflexion passionnante qui aboutit sur le rapport dominant/dominé, problème universel. Coffret 3 DVD Sexualité (*Les Travailleu(r)ses du sexe ; Sexe, Amour et Handicap ; Drôle de genre*), Blaq Out, 29,90 euros. **www.films-graindesable.com**

À LIRE

Éloge de la masturbation, de Philippe Brenot, éd. Zulma.

SANTÉ SEXUELLE

Deux questions à **Nathalie Bajos**, chercheuse à l'Inserm et directrice de l'équipe « Genre, santé sexuelle et reproductive ».

Qu'appelle-t-on la santé sexuelle ?

Nathalie Bajos : La meilleure définition reste celle que recommande l'Organisation mondiale de la santé : « La santé sexuelle est un processus continu de bien-être physique, émotionnel, mental et social, qui est associé à la sexualité. Elle n'est pas simplement l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités. » Tout le monde s'accorde sur cette définition. Au début, on ne parlait que de santé reproductive.

Une « bonne santé sexuelle », c'est quoi ?

N. B. C'est exercer sa sexualité sans contraintes, avec l'accord de ses partenaires, dans un souci de recherche de bien-être. Celui-ci étant physique et/ou psychique. Cela dépend de l'environnement, de l'âge, du contexte social et politique. À chacun de trouver sa propre cohérence par rapport aux injonctions, souvent contradictoires, qu'envoient famille, église, école, loi, médias…